



Comdamnations pecuniaires

Par **splinterr**, le **16/05/2017** à **18:08**

bonjour, je suis passé en jugement le 12/08/2016 pour des faits de dégradation publique,lors du délibéré avec la juge j'ai été condamné a 3 mois de sursis sans majoration, le commissariat concerné n'as pas fait de demande d'indemnités a mon égard,6 mois plus tard je reçois une lettres(avis d'opposition administrative) stipulant que je dois versez la somme de 127 euros correspondant a des condamnation pécuniaires émise a mon encontre.j'ai contactez la trésorerie de Marseille,ils m'ont envoyez le détail de cette amende que je vous fait parvenir. j'aimerais une explication de votre part cordialement.

=====

REFERENCE	DATE DES	DATE DE	NO NO	PV OU NO	I	PRISE EN	I	ANNULATION	I
RECOUVREMENT	I	SOLDE	AMENDE	FAITS	JUGEMENT	ROLE	JUGEMENT	VEHICULE	I
CHARGE	I	I	(1)	I					

=====

IIII												
424160041247	15.05.2016	12.08.2016	00000227	1614000097		127,00		0,00		0,00		127,00

E

IIII

-----|-----|-----|-----|-----
|-----
SOUS-TOTAL AMENDE(S) | 127,00 | 0,00 | 0,00 | 127,00 E

-----|-----|-----|-----|-----
FRAIS DE POURSUITES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 E

-----|-----|-----|-----|-----
FRAIS DE POURSUITES - PROVISION | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 E

-----|-----|-----|-----|-----
AUTRES RECOUVREMENTS | 0,00 | 0,00 E

TOTAL DU COMPTE | 127,00 | 0,00 | 0,00 | 127,00 E

=====
MONTANT RESTANT DU NEUROS : 127,00 E
=====

1 AMENDE(S)
2 ACTION(S)

AMENDE(S)

424160041247 INFRACTION DU 15.05.2016 A ISTRES
80 DEGRADATION VOLONTAIRE DE MONUMENTS OU OBJETS D'UTILITE PUBLIQUE
JUGEMENT CONTRADICT NO 00000227 1614000097
PRONONCE LE 12.08.2016 PAR TGI D'AIX-EN-PROVENCE AIX EN PROVENCE TEL : 04
42 33 83 00
40 BD CARNOT 13625 AIX EN PROVENCE
AVIS LE 10.12.2016 DERNIER AVIS LE 26.01.2017
ACTION(S) ENGAGEE(S)

OPPO.ADM.BQ DU 04.05.2017 NUMERO 17 00051278
OPPO.ADM.EMP DU 04.05.2017 NUMERO 17 00017208

Par **splinterr**, le **16/05/2017** à **18:17**

j'ai appelé le tribunal d'Aix en Provence, ont m'as répondu que c'était des frais de jugement et de dossiers, pourquoi la juge ne me la pas dis lors du délibéré? a la ligne frais de poursuite la somme est de 0 euros, les frais de poursuite sont t'il identiques au frais de jugement et de dossiers? ou c'est complètement différent? pouvez vous m'aidez a comprendre?? merci.

Par **morobar**, le **17/05/2017** à **07:30**

Bonjour,
Le juge n'est pas en mesure d'établir le cout de justice (les dépens) qui peuvent varier selon nominations d'experts ou non, frais d'huissiers...
127 euro ce n'est pas cher, ce n'est même pas le prix de revient du greffier.

Par **splinterr**, le **17/05/2017** à **18:18**

merci pour votre réponse, d'accord je comprend mieux... je m'en tire bien alors ^si ce n'est même pas le prix de revient du greffier, je vais régler sa au plus vite.